



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_068

Envoyé en préfecture le 25/05/2023  
Reçu en préfecture le 25/05/2023  
Publié le 25/05/2023  
ID : 048-214800393-20230511-D\_2023\_068-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le onze mai,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : don de la FNACA**

Monsieur le Maire indique que lors de son assemblée générale extraordinaire en date du 29 octobre 2022, le comité FNACA de Chanac a acté sa dissolution à compter du 31 décembre 2022. Afin de clôturer ses comptes, cette association a décidé de répartir le crédit de son compte bancaire entre deux collectivités territoriales et une association et ainsi d'attribuer la somme de 793,99 € à la commune de Chanac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE le don de la FNACA de 793,99 €.

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint à émettre le titre de recettes correspondant afin d'encaisser le chèque transmis.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX